



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
du 19 novembre 2009
Salle Pauline Kergomard à Brétigny-sur-Orge

Nombre d'adhérents : 126
Nombre d'adhérents présents ou représentés : 73
Majorité requise pour la validité des délibérations : 64

Le quorum étant atteint pour une délibération valable de l'Assemblée Générale extraordinaire, Dominique RAMEL, président, déclare la séance ouverte à 18h30.

---°°°---

Pour commencer, le président présente à l'assistance et remercie pour leur présence :

- Monsieur HENRIOT représentant Madame GUERIN, commissaire aux comptes,
- Monsieur BAUDRY Jean-Pierre pour l'UDAF Essonne,
- Monsieur MANCEAUX Dominique pour l'AEER,
- et Monsieur HASQUENOPH Denis, Vice-président d'Elan 28, coopté au CA de l'ALVE lors de la dernière Assemblée générale.

---°°°---

Rappel de l'ordre du jour :

Lors de la dernière Assemblée générale de mai 2009, il a été présenté le projet de rapprochement entre l'association Elan 28 et l'ALVE.

Ce rapprochement souhaité par Elan 28 et exprimé sous la forme d'une fusion/absorption, arrive au terme du processus. Les Conseils d'administration de nos deux associations ont émis lors de leur dernière réunion, un avis favorable au vu des travaux importants réalisés par nos dirigeants. Les financeurs (DDASS et Conseil général d'Eure et Loir) ont donné leur accord à la fusion/absorption (ou ceux-ci sont en cours) et, la date retenue de ce rapprochement est celle du 1er janvier 2010.

Introduction par Dominique Ramel, Président :

Cette assemblée générale ce soir est vraiment un peu particulière et vous ne vous y êtes pas trompés : l'ALVE avec vous va prendre un chemin nouveau, fruit d'un long processus.

Mais avant d'en dire plus, je voudrais commencer par citer le petit mot que Jean-Pierre Secherresse m'a adressé, ne pouvant être parmi nous ce soir :

« Je vois avec plaisir se réaliser ce qui fut le projet initial, qui était de créer un « modèle reproductible », susceptible de répondre à des besoins manifestes et que seule une association d'implantation nationale pouvait soutenir ».

Voilà une introduction qui reflète l'état d'esprit qui va nous animer ce soir.

Je vais retracer rapidement l'historique de la démarche :

En février dernier, lors de la journée AGAPSY à Paris, je rencontrais madame Bernard sur suggestion de Jean Dybal : « une association de l'Eure et Loir souhaite être aidée ; l'ALVE pourrait peut-être prêter la main ». Et nous fîmes ainsi connaissance et avons vite convenu de nous rencontrer à Chartres pour envisager un rapprochement de nos associations. Patrick Grand et Alain Darbas, mes fidèles compagnons, m'accompagnaient le 16 avril 2009, et nous étions reçus par le bureau d'Elan 28 (madame Bernard, Guy le Louet vice-président, Monique Fagueret secrétaire, Geneviève Ramos trésorière, Annick Le Louet et Denis Hasquenoph administrateurs). Madame Laillet la directrice complétait cette délégation.

Après un tour de table Madame Bernard nous présentait les structures gérées par Elan 28 : un SAMSAH à Lucé, qui accompagne environ 85 personnes sur le département, 2 GEM, l'un à Chartres et l'autre à Dreux, et une résidence accueil sur Chartres qui accueille 12 personnes en provisoire mais pour lesquelles un bâtiment est en cours de construction sur la commune de Lucé. La résidence accueil définitive étant prévue pour 25 places.

Madame Bernard nous expose alors les raisons de la demande de rapprochement qui peuvent se résumer à la petite taille de l'association, gérée par des familles, et pour lesquelles la gestion représente une charge de plus en plus difficile à supporter.

Rapidement, après avoir évoqué les différentes formes que pourrait prendre le rapprochement, les membres du bureau d'Elan 28 ont clairement exprimé le souhait d'une fusion/absorption au sein de l'ALVE.

Un calendrier a alors été établi et après de très nombreuses rencontres et journées de travail, nous arrivons presque au terme de la démarche par la tenue de cette assemblée générale extraordinaire.

Je dirais quand même, avant d'aller plus loin, que le travail effectué par nos deux associations, a été très important. Madame Laillet à Chartres, directrice à Elan 28 et l'équipe du siège de l'ALVE, Patrick, Mounir et Nissa ont eu à faire face à une charge de travail supplémentaire à la gestion courante, les samedis et dimanches devenant parfois des jours ouvrables sans compensation de salaire... Je tiens ici à les remercier très chaleureusement, car sans eux, ce rapprochement n'aurait pu se faire.

Et ici, un autre avis très personnel : Si ce rapprochement est possible et souhaité, c'est aussi, me semble-t-il, parce que les structures de l'ALVE en service aujourd'hui, démontrent par la qualité de l'accompagnement mis en œuvre, la capacité de l'association à établir des liens nouveaux au bénéfice des personnes sujettes à des troubles psychiques. La reconnaissance sur le plan national commence à déborder de la région Île de France. C'est un peu l'ensemble des salariés de l'ALVE qui font que cela est rendu possible. Merci donc à tous.

Présentation d'Elan 28 par Denis Hasquenoph

Elan 28 est une association départementale, régie par la loi 1901, de familles d'Eure et Loir, adhérentes à l'UNAFAM. Elle a été déclarée en préfecture le 17 décembre 1999. Elle a pour objet : « de mettre en œuvre les moyens susceptibles, d'une part d'améliorer l'état des personnes handicapées par la maladie psychique, et d'autre part, d'aider les familles à l'accompagnement de la personne handicapée, par la création de structures et de services appropriés ».

Plusieurs conseils d'administration et présidents se sont succédés pour faire de l'association ce qu'elle est aujourd'hui. Aujourd'hui, l'association gère 4 structures comme cela a été dit. La première a été ouverte en 2001 par la création d'un SAVS qui a été transformé en SAMSAH en 2008 et qui a permis l'accompagnement des habitants de la résidence accueil ouverte dans les locaux du COATEL à Chartres.

En 2006, Elan 28 a ouvert 2 groupes d'entraide mutuelle, l'un à Chartres, le second à Dreux.

Le rapprochement avec l'ALVE a été souhaité, pour assurer la continuité de fonctionnement de nos structures avec le soutien financier d'une association plus importante, réduisant le risque financier que représente les financements souvent tardifs. De plus l'ouverture de la résidence accueil pour 25 places, représente une charge de travail que les familles seules, ne peuvent pas assurer.

Présentation du traité de fusion

Le traité de fusion, présenté le 18 novembre 2009 aux adhérents d'Elan 28 est présenté dans les mêmes termes sous forme de diaporama et est lu dans son intégralité.

Une question est soulevée avant le vote et concerne le devenir des baux de location souscrits par Elan 28 et que l'ALVE devra renégocier. L'incertitude de la transmission reste un sujet que la direction de l'ALVE aura à prendre en compte.

Après la lecture, il est proposé à l'approbation de l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

Avant de clore cette assemblée, le président informe les personnes présentes du projet de résidence accueil sur le territoire de la commune de Dreux. Il s'agit d'un projet qu'Elan 28 a commencé à élaborer avec les soignants de l'hôpital de Dreux et que nous reprenons en commun pour étudier sa faisabilité. D'ores et déjà, des rencontres sont prévues avec la Mairie, le Conseil général et la DDASS. Le partenariat avec les soignants de l'hôpital de Dreux a été une des conditions de cette prise en charge. L'ALVE mènera ce projet en mettant l'accent sur la nécessité de définir l'accompagnement à mettre en place.

Denis Hasquenoph pour Elan 28 et Dominique Ramel pour ALVE, procède à la signature du traité de fusion.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les personnes présentes à cette Assemblée générale extraordinaire et invite au verre de l'amitié.

La Secrétaire
Josiane RAMEL



Le Président
Dominique RAMEL

